

Raymond Weber

Culture et développement durable

Repenser le développement à partir d'un nouveau paradigme

Les économistes ont longtemps cru que les secrets du développement tenaient en quelques principes universels qu'il suffisait d'appliquer vertueusement. Pendant au moins deux décennies, le « Consensus de Washington » et les « plans d'ajustement structurel¹ » furent le credo de nombre d'experts du développement. Entrés en crise à la fin des années 1990, notamment pour les pays africains, ces principes cèdent peu à peu la place à une nouvelle constellation intellectuelle, plus humble et plus curieuse de la diversité du monde. Aujourd'hui, plusieurs courants de recherche – pas forcément d'accord entre eux – repartent en quête de la lutte contre la pauvreté et d'un développement qui soit humain et durable. Ils sont surtout caractérisés par leur volonté d'inscrire les politiques de développement dans leur contexte, et notamment dans leur contexte culturel, de comprendre les logiques d'action des individus en situation de pauvreté et de partir de ces logiques d'action pour renforcer les capacités des individus et des institutions et d'aboutir à des résultats évaluables et durables.

1. Le contexte mondial de la coopération au développement

La conjonction actuelle des crises énergétique, sécuritaire, alimentaire et environnementale souligne le caractère mondial des défis du développement dans un contexte financier, économique et social particulièrement incertain. Contrairement à ce que semblent croire certains, la présente crise de l'aide au développement n'est pas seulement financière. L'ampleur des défis exige aussi qu'un nouveau souffle soit donné à la coopération internationale, en termes d'objectifs, de coordination, d'innovations et de recherche, comme en termes de moyens et d'instruments.

Aujourd'hui, la coopération au développement se transforme assez radicalement. Certes, les grands textes de référence restent valables :

- les huit **Objectifs du millénaire pour le développement**, adoptés au plus

haut niveau en 2000 (OMD), concernant la réduction de l'extrême pauvreté, l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité des sexes, la santé, l'environnement durable et le partenariat mondial pour le développement, objectifs à réaliser d'ici 2015 ;

- le **Consensus de Monterrey** sur le financement du développement (2002), qui insiste sur la réduction de la dette extérieure et sur le renforcement nécessaire de la coopération financière et technique internationale pour le développement ;

- la **Déclaration de Paris** (2005), avec ses principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion de l'aide axée sur les résultats et de redevabilité mutuelle sur les résultats, ainsi qu'avec ses 12 objectifs chiffrés à l'horizon 2010 ;

- le **Programme d'action d'Accra** (2007), qui insiste sur le renforcement

de l'appropriation par les pays du processus de développement, sur la mise en œuvre de partenariats plus efficaces et plus ouverts à tous pour le développement et sur la nécessité de rendre compte des résultats sur la voie du développement ;

- différents textes adoptés par l'Union européenne, seule ou avec ses partenaires des ACP et, notamment, l'**Accord de Cotonou** (2000/2003) et le **Consensus européen pour le développement** (2006).

Mais la coopération au développement est aussi appelée – et de plus en plus – à assister chacun des pays en développement dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques adaptées aux enjeux nationaux, régionaux et internationaux contemporains. Dans un monde aux ressources limitées,

Raymond Weber est ancien directeur de Lux-Development.

chaque pays et chaque grande région doivent trouver leur place dans la nouvelle donne de la mondialisation.

Ainsi, l'Afrique « intéresse » aujourd'hui non seulement ses partenaires traditionnels, tels que l'Europe, mais aussi les Etats-Unis (notamment en termes de sécurité, de lutte contre le terrorisme et contre divers trafics et pour ses gisements pétroliers) ou certains pays « émergents », tels que la Chine et l'Inde (pour ses matières premières) ou le Japon et la Corée (pour ses potentialités agricoles).

L'aide au développement renforce les capacités de chacun à exploiter ses propres atouts, en tirant parti de la recherche (cf. plus particulièrement les réflexions d'un Amartya Sen sur la liberté [de se mouvoir, de s'exprimer, de participer, etc.] et la démocratie, les expériences de microcrédit de la Grameen Bank et de son fondateur Muhammad Yunus ou l'expérimentation créative et aléatoire d'une Esther Duflo et de son laboratoire d'action contre la pauvreté Abdul Latif Jameel au MIT).

2. Le contexte luxembourgeois

S'il est sans doute encore trop tôt pour dire quelle politique de coopération au développement va être mise en oeuvre par le nouveau gouvernement² et la nouvelle ministre Marie-Josée Jacobs, le consensus politique très large et fort que rencontre la politique de coopération au développement, nous fait croire qu'il n'y aura sans doute pas de grands bouleversements dans les années qui viennent, les ministres successifs préférant adapter leur politique, dans les objectifs et dans les méthodes, plutôt que de procéder à des remises en cause radicales.

A cause d'une politique volontariste et délibérée des derniers gouvernements, le fameux 1 % est désormais à portée de main, même si ce bon résultat est dû partiellement au fait que la crise économique a fait chuter notre Revenu national brut.

Comme pour les autres pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE³ et conformément aux OMD et à la Déclaration de Paris, les thèmes-clefs de la politique de développement du Luxembourg sont : lutte contre la pauvreté, développement durable,

« bonne gouvernance » et cohérence des politiques, partenariat et développement participatif.

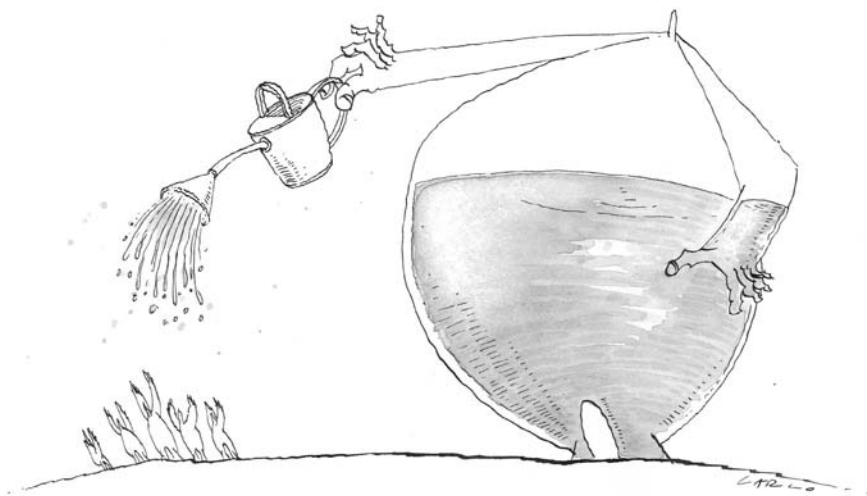
Autre concept-clef : la concentration

- *la concentration thématique* : la coopération luxembourgeoise entend garder la concentration sur le secteur social – éducation (et formation professionnelle), santé, eau et assainissement, développement (rural) intégré. Signalons,

Contrairement à ce que semblent croire certains, la présente crise de l'aide au développement n'est pas seulement financière.

cependant, que d'autres thèmes apparaissent ces dernières années, tels que la microfinance, les TIC, l'environnement et les changements climatiques, le commerce équitable, etc. ;

- *la concentration géographique* : des 10 pays partenaires privilégiés actuels (Cap-Vert, Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Niger en Afrique de l'Ouest, Namibie en Afrique australe, Nicaragua et Salvador en Amérique centrale et Vietnam et Laos en Asie du Sud-Ouest), le Luxembourg entend passer à 7 pays (la coopération au développement avec la Namibie, le Vietnam et le Salvador se transformant progressivement en



coopération économique). En plus des Balkans occidentaux, le nouveau gouvernement va sans doute proposer au Parlement soit d'autres pays-, soit des régions-partenaires.

Par ailleurs, la coopération luxembourgeoise, tout en continuant à privilégier le bilatéral⁴, continue à jouer la cohérence avec le multilatéral et avec les activités des ONG.

Signalons, enfin, qu'en ce qui concerne les méthodes d'intervention, la coopération luxembourgeoise, sauf pour les ONG, est passée des projets aux programmes et fait aujourd'hui, malgré des réticences qui restent assez fortes, quelques timides ouvertures vers l'appui budgétaire⁵.

3. Culture et développement durable

3.1. Quelques rappels historiques

Si, dès les années 1960, un visionnaire tel que Léopold Sédar Senghor a insisté sur les interactions entre culture et développement⁶, ces relations ne sont jamais allées de soi.

Du côté des « culturels », c'est surtout l'Unesco qui a fait avancer ce nouveau paradigme, notamment à travers l'adoption, en 1982, à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, d'une définition large et anthropologique de la

culture, le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement « notre diversité créatrice » (1995), le Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement de Stockholm (1998), et, surtout, la « Déclaration universelle sur la diversité culturelle » (2001) et la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » (2005). Ce dernier texte réaffirme, parmi ses objectifs, « l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier pour les pays en développement » et souligne, parmi ses principes directeurs, que « la culture étant un des ressorts fondamentaux du développement, les aspects culturels du développement sont aussi importants que ses aspects économiques et les individus et les peuples ont le droit fondamental d'y participer et d'en jouir ».

Du côté des économistes et des politologues du développement, le cheminement a été plus long et plus difficile. Si la Banque mondiale a pris conscience, dès les années 1990, à partir de l'échec des plans d'ajustement structurel en Afrique, que « la culture compte⁷ » et si nombre de coopérations bilatérales se sont engagées dans cette voie à partir des années 2000⁸, c'est le Sommet de Johannesburg sur le développement durable (2002), en faisant de la diversité culturelle le 4^e pilier du développement durable (à côté de l'environnement, de l'économie et du social) et le rapport mondial 2004 sur le développement humain du PNUD, consacré à « la liberté culturelle dans un monde diversifié », qui ont tracé une nouvelle conception du développement, plus respectueuse des cultures et comptant sur la richesse de leur diversité pour donner une nouvelle vigueur et un autre dynamisme aux différentes stratégies de développement.

L'Union européenne, quant à elle, si elle avait reconnu l'importance de la « coopération culturelle et sociale » dès la Convention de Lomé 3, en 1985, ce n'est qu'avec l'adoption de l'Accord de Cotonou en 2000⁹ et avec « l'Agenda européen de la culture¹⁰ » en 2007, qu'elle met en route des programmes structurant les interactions entre culture et développement, faisant de la culture l'une de ses priorités stratégiques. Lors d'un récent colloque à Bruxelles intitulé « culture et création, facteurs de développement¹¹ », la « Déclaration de Bruxelles » adoptée à l'issue

des travaux demande « que la dimension culturelle soit prise en compte par les autres politiques sectorielles et inscrite dans une approche transversale du développement ».

Il ressort de ce bref aperçu historique que les dimensions culturelles du développement sont reconnues partout, même si le mot « culture » n'apparaît toujours pas dans les deux textes fondamentaux de la politique de coopération au développement : les OMD et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide¹².

3.2. *La culture comme condition du développement*

Pour ne prendre que les pays africains, il apparaît aujourd'hui clairement que leur développement ne dépend pas

C'est la culture et le capital social qui permettent de promouvoir le développement des capacités des individus et des groupes et leur participation active à la vie de la société.

exclusivement de paramètres économiques, écologiques, sociaux ou politiques, mais que la culture – comme moteur ou comme frein – exerce une influence déterminante sur le développement, au même titre que la bonne gestion des affaires publiques, l'égalité des sexes ou les systèmes éducatifs. Et qui saurait nier que la gouvernance, la question du genre et l'éducation sont aussi des questions culturelles ?

La culture est une sphère où une société exprime son rapport au monde, son originalité, où elle s'analyse et projette son avenir. Socle sur lequel se fondent l'organisation et le fonctionnement de la société, elle détermine le style et le contenu du développement économique et social. Par ailleurs, elle permet d'instaurer un dialogue avec l'Autre, de désamorcer les conflits interethniques ou religieux, d'aider les individus à découvrir et à développer leurs talents, à prendre confiance en eux, à se responsabiliser, pour pouvoir mieux s'engager au service du développement de leur communauté.

Comment, dès lors, et pour ne rester que dans les domaines prioritaires de la

coopération luxembourgeoise, développer des programmes d'éducation, de formation professionnelle, de santé, de gestion de l'eau et de développement intégré sans prendre en considération les dimensions culturelles ?

3.3. *La culture comme ressource économique*

Comme l'a montré le récent Rapport sur l'économie créative de la Cnuced (2008), le secteur culturel a aujourd'hui un impact considérable sur l'économie, en termes de PIB et en termes d'emplois. Nous entrons dans une phase où l'économie et la culture sont liées à travers la technologie et les objets que nous utilisons au quotidien, à travers l'accès au savoir et à l'information, ainsi qu'à travers les modes de consommation. Dans cette nouvelle économie créative, les pays en développement en général et ceux d'Afrique en particulier peuvent pleinement mettre en valeur leur richesse patrimoniale et artisanale et leur énorme potentiel culturel et créatif. Les industries culturelles créatives, le patrimoine naturel et culturel, l'artisanat et le tourisme peuvent devenir des gisements de développement économique et de création d'emplois¹³.

En ce sens, les nombreux festivals peuvent devenir des moteurs de développement national ou régional. En effet, en plus d'être des espaces de rencontre, d'innovation et de promotion artistique et culturelle, en plus d'être des lieux d'attraction touristique, ils sont souvent aussi des forums où l'on ne discute pas seulement des enjeux de la création, mais aussi des problèmes de cohabitation, de la coopération transfrontalière et de la paix.

3.4. *La culture dans sa fonction sociale, comme créatrice de nouvelles solidarités et comme enjeu démocratique*

La culture permet d'élargir l'horizon, de donner sens, de contribuer à nourrir la mémoire, de symboliser des notions et des émotions complexes, d'ancrer l'identité et de lier les gens à leur communauté – ce qui, en période de profond changement, lorsque les gens sont en quête de nouvelles orientations et de nouvelles valeurs, est essentiel –, de transmettre les connaissances et les compétences et d'apprendre, mais aussi de susciter la réflexion, de critiquer, d'apaiser l'âme ou d'aider à la prise de conscience. En utilisant le langage des

sens et des sentiments, en faisant appel à l'imagination et à la pensée non-conventionnelle, la culture ne permet pas seulement de garder le patrimoine – identités, langues, coutumes, religions – de ce qui existe et de conforter la cohésion sociale, mais donne lieu aussi à la création de nouveaux liens sociaux et de nouvelles solidarités.

Le défi de la démocratie repose sur la jouissance des libertés et l'indispensable résorption de la pauvreté. Il requiert des citoyens éduqués, informés et créatifs, des citoyens (potentiellement) libres et capables de jouer un rôle actif et responsable. Ainsi, une société qui encourage la création artistique et qui permet aux créateurs d'interpeller ses institutions et de remettre en question ses propres normes (car le rôle des artistes est de dire le monde dans sa beauté comme dans ses dérives), cette société-là est une communauté démocratique. Elle accepte la confrontation des points de vue sans violences meurtrières. Elle offre aux plus défavorisés la possibilité de mettre en valeur leur savoir-faire et leur créativité pour contribuer, eux-aussi, à la transformation économique, sociale et culturelle. En stimulant l'imaginaire individuel et collectif, en jetant des ponts entre les communautés par la mise en valeur du patrimoine et d'une création libre et plurielle, l'art peut apporter à la démocratie une contribution déterminante.

3.5. La culture comme 4^e pilier du développement durable

La diversité culturelle, la revalorisation des pratiques artistiques et culturelles, la création et l'innovation culturelles, toutes les richesses immatérielles qu'on peut considérer comme essentielles à la construction de l'humain – en tant qu'outils de connaissance et de relation – sont au cœur du développement durable. Ce développement durable doit être considéré comme un nouveau projet de société, la trame d'une nouvelle étape pour l'organisation des activités humaines, une « règle du jeu » qui mettra l'économie au service du développement social et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, tout en économisant au maximum les ressources naturelles de la biosphère que nous savons limitées.

C'est la culture et le capital social qui permettent de promouvoir le développement des capacités des individus et



© ASTM

des groupes et leur participation active à la vie de la société. C'est la culture, en enrichissant le capital social, qui permet de vraiment valoriser les autres ressources pour le développement.

3.6. Replacer l'individu, avec ses droits, au centre de la culture et du développement

« Développer, c'est se développer », disait le grand historien africain Joseph Ki-Zerbo. Le nouveau paradigme « culture et développement durable » permet aujourd'hui à la culture et au développement de changer de statut. Ils (re)deviennent fondamentaux, à la source de toute capacité et identité aussi bien individuelle que collective. Ils sont, par ailleurs, le milieu de toutes les libertés les plus fortes et de toutes les pluralités, tout comme ils sont facteurs de tous les liens, solidarité « traditionnelle » et consciences politiques repensées. Ils redeviennent un système vivant, se nourrissant d'échanges et de confrontations/dialogues.

En (re)plaçant le sujet au centre, on casse les inégalités et les asymétries... et on donne toutes les chances aux pays en développement. Tout homme, aussi démuné soit-il, a quelque chose à donner. Toute culture, aussi « petite » soit-elle, peut nous enrichir. La culture est ici développement et connexion de capacités. Et le droit humain n'est plus un droit sur une chose ou sur un service,

mais une relation à instaurer, un droit-liberté-responsabilité de participer à une relation digne.

4. Quelques implications de ce changement paradigmatique

Si l'on prend au sérieux ce nouveau paradigme « culture et développement durable », cela entraîne des conséquences à la fois théoriques et pratiques.

Théoriques, parce que ce paradigme devrait nous permettre – par une déconstruction/reconstruction – de repenser le développement et l'action culturelle ainsi que les politiques existant en la matière.

Pratiques, parce que la prise en compte systématique des dimensions culturelles dans nos stratégies de développement nous oblige à formuler – et à évaluer – autrement nos projets et programmes de développement.

Enfin, le changement paradigmatique ne devrait pas jouer uniquement sur les théories, les politiques, les stratégies et les actions, mais aussi sur les processus de prise de décision et de mise en œuvre, en y faisant participer tous les concernés et notamment la société civile.

Pour la politique luxembourgeoise de coopération au développement, cela pourrait avoir les conséquences suivantes :

- après les audits faits ces dernières années, sur Lux-Development, sur le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire et sur plusieurs ONG, le moment ne serait-il pas venu d'évaluer en profondeur notre politique de coopération au développement, dans sa globalité et concernant la qualité ? Les résultats pourraient être discutés avec les principaux acteurs du développement et avec la Chambre des députés et aboutir à une nouvelle loi, modifiant celle du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement¹⁴ et qui pourrait préciser non seulement les contenus de coopération¹⁵, mais aussi les modalités et les instruments et redéfinir les acteurs de cette politique¹⁶ ;

- cette démarche de repenser notre politique de coopération au développement devrait s'accompagner d'un effort de réflexion et de recherche en profondeur, dans lequel on pourrait impliquer l'Université du Luxembourg, le CEPS/Instead, Lux-Development, les « grandes » ONG et des « anciens¹⁷ ». Un Conseil supérieur pour la coopération au développement, sur le modèle du Conseil supérieur pour le développement durable, pourrait coordonner ces réflexions et recherches ;

- le Luxembourg aurait sans doute intérêt, à la fois, de mieux affirmer l'originalité et la spécificité de sa démarche de développement, et de mieux coordonner son action sur le terrain avec les autres partenaires, notamment bilatéraux européens et multilatéraux européens et mondiaux ;

- un effort particulier devrait être fait, dans les années qui viennent, à former et à sensibiliser les acteurs du développement aux nouveaux défis et aux nouvelles modalités d'intervention, ainsi qu'aux changements de paradigmes, tels que celui de « culture et développement durable » ;

- enfin, la crise économique nous oblige à revoir assez radicalement la sensibilisation du grand public à la coopération au développement, afin d'assurer que l'effort fait par notre Etat et notre gouvernement pour le développement reste pleinement une cause nationale, partagée par l'ensemble de notre communauté.

Bonne chance, en tout cas, à la ministre Marie-Josée Jacobs pour relever les nombreux défis qui l'attendent. ♦

¹ Se fondant, notamment, sur la discipline budgétaire, la réorientation des dépenses publiques, la libération des échanges, la privatisation, la déréglementation, l'ouverture aux investissements directs étrangers, principes auxquels se sont ajoutés la « bonne gouvernance », la lutte contre la corruption et une réduction ciblée de la pauvreté.

² Le nouveau programme de gouvernement est heureusement un peu plus explicite que celui de 2004/2009 sur les objectifs en matière de coopération au développement, en reprenant l'objectif du 1 % du RNB (en volume et en pourcentage), en préconisant l'amélioration de la qualité, en insistant sur les synergies et les partenariats pour accroître l'efficacité, en situant la coopération au développement dans une perspective de développement durable, en veillant à la participation équitable des pays en développement au commerce international et en intégrant commerce équitable et marchés publics.

³ Le CAD, fondé en 1960 et qui regroupe actuellement 22 pays et l'UE, travaille en étroite collaboration avec la Banque Mondiale et avec les programmes de développement des Nations-Unies. Il s'est engagé dans une réforme assez ambitieuse, visant à renforcer la cohérence des politiques et à réserver une place plus importante dans les politiques de développement aux thèmes du changement climatique, de la paix et de la sécurité. Les Peer-Reviews devraient inclure désormais des représentants de la société civile, des Organisations multilatérales et des pays partenaires du Sud.

⁴ où les programmes – regroupés au sein des PIC : programmes indicatifs de coopération – sont réalisés, à quelques rares exceptions près, par Lux-Development, l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement.

⁵ Cf. la réflexion de Jean-Louis Schiltz et Marc Bichler sur « Qui a peur de l'appui budgétaire ? », Document de réflexion n° 88, mars 2009, ECDPM.

⁶ « J'ai toujours pensé que l'homme, c'est-à-dire la culture, était au commencement et à la fin du développement. »

⁷ Thème d'un colloque international à Florence, en 1999, qui suivait une conférence sur « culture et développement en Afrique » (Washington, 1992).

⁸ Si les pays nordiques et la Suisse étaient sans conteste précurseurs dans ce domaine, c'est aujourd'hui la coopération espagnole, à travers son Agence AECID, qui a développé la stratégie la plus volontariste et la plus cohérente en ce domaine.

⁹ L'article 27 de cet accord entre les ACP et l'UE prévoit d'« intégrer la dimension culturelle à tous les niveaux de la coopération au développement ».

¹⁰ Reconnaissant que « la culture et la créativité sont des moteurs importants du développement personnel, de la cohésion sociale, de la croissance économique, de la création d'emplois, de l'innovation et de la compétitivité », cet agenda préconise, comme l'un de ses trois objectifs stratégiques, « la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations internationales de l'Union et dans sa politique de développement ».

¹¹ Ce colloque, organisé conjointement par les commissaires Louis Michel et Jan Figl, a réuni, début avril 2009, plus de 700 participants et visait à renforcer l'importance à accorder au secteur culturel pour l'avènement d'une société de la connaissance et d'une économie créative ; cf. www.culture-dev.eu.

¹² Par contre, dans le Programme d'action d'Accra (2008), on mentionne « la diversité des cultures » comme un élément important de la politique de développement.

¹³ Deux textes définissent clairement les stratégies à suivre en ce domaine : le « Plan d'action de Nairobi sur les industries culturelles » (Union africaine, 2005) et le « Plan d'Action de Dakar pour la promotion des cultures et des industries culturelles » (ACP, 2003).

¹⁴ La récente proposition de loi de Lydie Err et Marc Angel pourrait utilement être intégrée dans cette refonte de la loi de 1996.

¹⁵ Ces contenus se sont considérablement élargis ces dernières années, p.ex. au changement climatique, à la sécurité humaine, etc., et il faudrait veiller à la cohérence des politiques.

¹⁶ Dans ce contexte et en voyant les résultats largement probants de la « coopération décentralisée », il serait utile de confier un rôle plus important aux communes et villes.

¹⁷ Nous pensons ici, p.ex., à plusieurs anciens hauts fonctionnaires de la Banque mondiale, du BIT, de la Commission européenne, etc. dont l'expérience pourrait être hautement utile à notre pays.

Quelques indications bibliographiques :

APPFEL-MARGLIN Frédérique et autres, Défaire le développement. Refaire le monde, Parangon, MOST, l'Aventurine, Paris 2003

ASSIDON Elsa, Les théories économique du développement, La Découverte, Paris 2002

CHARNOZ Olivier/SEVERINO Jean-Michel, L'aide publique au développement, La Découverte, Paris 2007

COLLIER Paul, The Bottom Billion: Why the Poorest Countries are Failing and What can Be Done About It, Oxford University Press 2007

DUFLO Esther, Expérience, science et lutte contre la pauvreté, Collège de France/Fayard, Paris 2009

EASTERLY William, Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?, Editions d'Organisation, Paris 2006

KUHN Katina, Die kulturelle Dimension nachhaltiger Entwicklung, VDM Verlag Dr. Müller, Saarbrücken 2008

MICHAÏLOV Serge, A quoi sert d'aider le Sud ?, Economica/AFD, Paris 2006

NAHAVANDI Firouzeh (éd.), Repenser le développement et la coopération internationale. Etat des savoirs universitaires, Karthala, Paris 2003

RODRICK Dani, Nations et mondialisation. Les stratégies de développement dans un monde globalisé, La Découverte, Paris 2008

SACHS Jeffrey, The End of Poverty : Economic Possibilities for Our Time, Penguin Press 2005

SEN Amartya, Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, Odile Jacob, Paris 2003

SERVET Jean-Michel, Banquiers aux pieds nus. La microfinance, Odile Jacob, Paris 2006

WEBER Raymond, « La coopération au développement : enjeux, perspectives et politiques », dans : Institut Grand-Ducal, Actes de la Section des Sciences morales et politiques, Volume XI, Luxembourg 2008